

Ministère des Sports

Je pense que ces programmes, dont beaucoup sont des programmes d'échange financés par le travail acharné des jeunes eux-mêmes, les autres étant financés par les contribuables, nous offrent l'occasion d'améliorer les relations à l'intérieur du pays et avec le reste du monde. Pour le Canada, ces programmes figurent parmi les plus importants que le gouvernement ait décidé d'appliquer.

En outre, il nous appartient de faire en sorte que la même possibilité soit donnée, à ceux qui pratiquent les sports amateurs, de mieux comprendre l'esprit du pays et de ses diverses régions, tout en développant cette qualité, si importante dans les affaires, dans l'exercice d'une profession libérale, dans la vie publique ou dans la vie privée. Je veux parler de l'esprit sportif.

Permettez-moi de dire au député de Vaudreuil (M. Herbert) que les motifs à l'origine de sa motion sont excellents et que je l'appuie en cela. Malheureusement, nous avons d'autres priorités et, étant donné ces autres priorités, nous avons en main d'autres moyens d'atteindre les objectifs proposés par le député en ce qui concerne le ministère, ainsi que les objectifs importants que le député de Hamilton Mountain nous a présentés avec une telle éloquence cet après-midi. Madame l'Orateur, je me réjouis d'avoir pu participer à ce qui me semble être un débat très important.

[Français]

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Madame le président, je suis d'autant plus heureux de participer au débat soulevé par la motion présentée par l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert) que cet après-midi, après avoir parlé à la Chambre sur le bill C-33, j'ai maintenant l'occasion de parler à la Chambre sur une motion qui touche un domaine qui m'est particulièrement cher puisque, étant député de la circonscription de Maisonneuve-Rosemont, c'est précisément à cet endroit qu'auront lieu les Jeux olympiques de 1976.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre des communes en juillet dernier, l'une de mes premières démarches a été de relire toutes les interventions qui avaient été faites à la Chambre au sujet des Jeux olympiques, à savoir la loi sur les revenus olympiques et les interventions qui avaient pour objectif de préparer le Canada à cet événement exceptionnel.

Lorsque j'ai relu certaines interventions de mes collègues de l'opposition, j'ai été frappé par une chose, à savoir leur désir de faire en sorte que cette manifestation internationale connaisse un succès sans précédent. J'ai également noté leur intérêt pour que les jeux se déroulent dans des proportions modestes en ce qui a trait aux constructions. Si certains députés de l'opposition s'étaient rendus à l'invitation du maire de Montréal dimanche dernier, comme plusieurs l'on fait, et avaient eu l'occasion de visiter les installations olympiques, ils auraient constaté jusqu'à quel point celles-ci progressent selon le calendrier fixé, et jusqu'à quel point cette manifestation internationale est placée sous les auspices les plus prometteurs.

Cependant, le débat qui nous retient cet après-midi touche à un aspect particulier de cette manifestation à

savoir la préparation des athlètes canadiens aux Jeux olympiques de 1976. La motion que nous débattons cet après-midi, madame le président, n'est pas nouvelle. En effet, en 1937, un député du Parlement, représentant une circonscription de Toronto, avait pris l'initiative de présenter une motion identique. Il avait cru bon de la présenter parce qu'il revenait des Jeux du Commonwealth, qui avaient eu lieu à ce moment-là à Londres, et où l'équipe de hockey du Canada avait failli remporter la médaille d'or dans les compétitions de hockey. Le hockey étant un des sports les plus en vogue au Canada, ce député revenant au Canada, après ces compétitions internationales, a cru que l'une des premières initiatives que le gouvernement d'alors devait poser était précisément de créer un ministère des Sports.

Mon préopinant a défini cet après-midi de façon très précise les raisons pour lesquelles nous pouvons nous douter que l'établissement d'un ministère des Sports aurait l'effet voulu. En effet, nous touchons à l'un des domaines où le bénévolat et la participation spontanée des citoyens sont le plus important. La politique défendue actuellement ou suivie par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est de favoriser le développement, la croissance et les initiatives que peuvent prendre toutes les associations qui travaillent au niveau du sport professionnel ou amateur. Ces programmes définis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'ont pas pour but de se substituer à l'initiative privée. Il s'agit de programmes qui viennent essentiellement épauler les projets mis au point par des groupes de citoyens qui croient que le conditionnement physique est l'un des objectifs les plus importants à poursuivre.

En 1969, madame le président, j'ai eu l'occasion d'assister comme spectateur au championnat olympique européen qui se tenait à Athènes. J'ai eu l'occasion de constater à cette époque que les pays qui remportaient le plus de succès, les pays qui avaient la meilleure cote internationale, n'étaient pas nécessairement les pays où le sport était bureaucratisé. C'étaient bien plutôt les pays qui favorisaient l'initiative personnelle. Et je pense encore à cette athlète française, Colette Besson, qui courait les 300 mètres et qui avait réussi à décrocher toutes les médailles d'or dans le domaine de la course à pied, précisément parce que le sport qu'elle avait pratiqué en était un qu'elle avait pu commencer à exercer à un âge où la bureaucratie n'avait rien à voir avec l'entraînement physique que sa famille favorisait.

Je crois, madame le président, que si nous devons, au cours des prochains mois, attirer l'attention de la Chambre sur la préparation des Canadiens aux Jeux olympiques de 1976, c'est précisément au niveau de ces initiatives qu'il faudra nous attarder.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)